

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

DECLARATION DE MADAME FELIX HOUEYEN

SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

**Madame la Présidente,
Excellences,
Honorables Déléguées,**

Permettez-moi, au nom de la Côte d'Ivoire, de son Président, son Excellence Laurent GBAGBO et de son Gouvernement de Réconciliation Nationale dirigé par le Premier Ministre SEYDOU ELIMANE DIARRA, de saluer les Déléguées des Etats, les Représentantes et Représentants des Organismes Internationaux ou inter-étatiques, ainsi que des Organisations Non Gouvernementales qui participent à la présente Conférence Mondiale sur les Femmes.

La Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest, s'est engagée à réduire les disparités sexospécifiques par la mise en oeuvre des résolutions relatives aux 12 domaines identifiés à Beijing.

A cet effet, plusieurs mesures d'ordre politique, législatif et administratif ont été adoptées pour assurer la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes.

Au titre des acquis, la Côte d'Ivoire peut se féliciter d'avoir pu accéder à des résultats satisfaisants, à savoir :

- Le renforcement des Mécanismes Institutionnels chargés de la promotion de la femme ;
- La mise en oeuvre des mesures incitatives à la scolarisation de la petite fille ;
- La création de mécanismes de financement adaptés aux besoins spécifiques des populations féminines ;
- La réalisation des projets agricoles et commerciaux pour assurer la production et la commercialisation des produits vivriers ;
- L'adoption de lois pour réprimer les violences faites aux femmes et aux filles, notamment les mutilations génitales féminines, les unions précoces ou forcées et le harcèlement sexuel ;

- La vulgarisation de centres d'écoutes dans les communes pour sensibiliser contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants ;
- La mise en oeuvre de Programmes Nationaux en matière de Santé de la Reproduction et de lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles et le VIH/SIDA.

**Madame la Présidente,
Excellences,
Honorables Délégués,**

La Côte d'Ivoire adhère à l'idée selon laquelle l'approche genre constitue le meilleur moyen de combattre l'injustice à la base, pour réhabiliter la femme et la réinstaller dans sa dignité.

Aussi, a-t-elle entrepris d'introduire dans tous ses programmes et politiques, l'approche genre. Il en est ainsi : du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, du Plan National de Développement de l'Education-Formation, du Plan National de Développement Sanitaire et surtout, du Plan National d'Action pour la Femme, document d'orientation et de repérage national en matière de réduction des disparités de genre.

Par ailleurs, l'impact réel des efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire dans la mise en oeuvre de la plate forme d'action de Beijing, se mesure en terme de prise de conscience par les femmes elles-mêmes, de leur importance en tant qu'agents de développement, et de la conscience du nécessaire renforcement des capacités dans tous les domaines, pour être à la hauteur des responsabilités qu'elles revendiquent et auxquelles elles accèdent de plus en plus.

**Madame la présidente,
Excellences,
Honorables déléguées,**

La délégation ivoirienne est consciente que malgré les efforts déployés, beaucoup reste à faire en raison de nombreuses contraintes, principalement la crise que vit le Pays depuis le 19 Septembre 2002.

Cette crise a freiné de nombreuses initiatives et opportunités en matière de lutte contre la féminisation de la pauvreté, les violences sexuelles et le VIHISIDA.

Aussi, cette rencontre de haut niveau, me donne l'occasion, au nom de la Côte d'Ivoire de rendre un hommage appuyé à toute la communauté internationale et aux agences humanitaires qui se sont mobilisées en vue de réduire les souffrances des populations.

Aujourd'hui notre pays, grâce à l'action de la CEDEAO, de l'Union Africaine, et des Nations Unies, essaie d'aplanir tous les obstacles pour consolider le processus de Réconciliation Nationale et de Reconstruction Post-Conflic.

Pour leur part, les femmes ivoiriennes qui se sont fermement appropriées la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'implication des femmes dans la résolution des conflits et qui ont payé un lourd tribut au cours de cette guerre fratricide, sont déterminées à prendre la place qui leur revient afin de réussir à restaurer définitivement la paix dans leur pays.

**Madame la présidente,
Excellences,
Honorables Délégués,**

NOUS, FEMMES DE COTE D'IVOIRE, lançons un appel pressant à toutes nos soeurs et à toutes les bonnes volontés au niveau bilatéral et multilatéral, pour soutenir nos efforts, afin que la Côte d'Ivoire renoue avec le progrès économique et social pour sa stabilité et celle de la sous région ouest-africaine.

Je vous remercie.